

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS (TVA à 20% comprise)

*Au 1^{er} octobre 2018
Honoraires maximums*

Appartement, maison, immeuble : (pourcentage du prix net vendeur)

- < 100 000€ : forfait minimum de 5 000€ TTC
- De 100 001 à 250 000€ : 5% TTC
- De 250 001 à 500 000€ : 4% TTC
- > 500 001€ : 3% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Garage, parking : (pourcentage du prix net vendeur)

- 10% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Terrain à bâtir :

- 9% TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Afin d'assurer la protection de nos clients, l'agence PERFORM IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.